

EL-KALA

Les marins pêcheurs attaquent à coups de pierres la caserne des gardes-côtes

La ville d'El-Kala est sortie de sa torpeur habituelle suite aux événements graves qui ont émaillé la soirée de lundi dernier, 1er janvier de la nouvelle année, qui s'annonce, malheureusement, sous de mauvais augures.

En effet, les marins pêcheurs, dans un assaut de rage et de vengeance, ont attaqué à coups de pierres et autres objets hétéroclites la caserne des gardes-côtes de la ville d'El-Kala qui jouxte et surplombe le port de pêche.

Les émeutiers ont essayé de s'introduire à l'intérieur de la caserne en voulant forcer le portail principal obligeant les occupants à user de leurs armes à feu pour les disperser et éviter ainsi le pire.

Les renforts acheminés, composés de gendarmes et de policiers, ont dissuadé les marins

pêcheurs de persister dans leur entreprise fatale.

Selon des sources crédibles, le mobile de l'attaque, qui a occasionné des dégâts matériels, est la perquisition du domicile d'un pêcheur par les membres des gardes-côtes (à la recherche d'un GPS (un appareil de positionnement en mer, utilisant le satellite), lequel est utilisé dans le positionnement des récifs coralliens, dans le dessein par la suite de leur exploitation).

Le mobile est apparemment par nos sources à un subterfuge pour en découdre avec les membres des gardes-côtes. L'enjeu est de taille.

Il est à signaler que ladite perquisition fait suite à un mandat délivré par le procureur de la République près la cour d'El-Kala. Par ailleurs, nos sources affirment que le renforcement dernière-

ment des forces navales stationnées au port d'El-Kala en moyens matériels et humains ainsi que les patrouilles incessantes au large des côtes et régions maritimes riches en corail rouge a diminué comme une peau de chagrin l'activité frauduleuse des pêcheurs qui s'adonnent illégalement à la pêche du

corail en utilisant la croix de Saint-André et le GPS et dont le kilo brut, faut-il le savoir, vient d'atteindre allégrement la coquette somme de 7 millions de centimes. Il y a lieu de noter, cependant, que depuis plusieurs semaines les gardes-côtes ont procédé au large à la saisie de plusieurs GPS ne dis-

posant pas des autorisations requises, à savoir celle délivrée par l'unité de radionavigation dont le siège est à Annaba.

Sur un autre plan, des personnes averties ont indiqué que le motif exact des événements vécus lundi dernier par la ville d'El-Kala est incontestablement l'arrêt progressif

de l'exploitation frauduleuse du corail suite aux coups de boutoir assésés par les gardes-côtes, dans une région où des familles entières vivent de cette manne qui génère des montants faramineux et où trouver un poste de travail constitue une véritable prouesse.

Daoud Allam

ALORS QUE NAFTAL PROPOSE UN CONTRAT DE LOCATION-GERANCE

Les exploitants des stations-service exigent une concession

Le conflit qui oppose les exploitants libres des stations-service et l'entreprise Naftal n'est pas près de trouver son épilogue.

L'ultimatum du 31 décembre 2006 fixé par Naftal pour la signature des contrats de location-gérance des stations-service est dépassé sans que les exploitants se plient à cette exigence. Dans un communiqué de presse adressé hier à notre rédaction émanant de la Fédération nationale des exploitants libres de stations-service, les exploitants ont réitéré leur rejet "dans la forme et dans le fond" dudit contrat, point nodal du conflit, qu'ils n'hésitent d'ailleurs pas à qualifier de "fantôme" et truffé "d'incohérences".

Remettant en cause les dernières déclarations faites publiquement par des représentants de Naftal, les exploitants soutiennent que "les délégués de la fédération n'ont jamais adopté pareil document (le nouveau

contrat de location, ndr)". Un document dont les clauses relatives à la suppression de la location-gérance, à la durée indéterminée du contrat "sauf dénonciation par l'une ou l'autre des parties", au décès de l'exploitant qui "ne garantit par la transmission automatique aux ayants droit", sont catégoriquement contestées. De leur avis, les conditions telles que fixées par Naftal rendent le contrat "dangereusement précaire" pour l'exploitant. La question de la propriété des stations d'essence se pose elle aussi avec acuité. La fédération considère à ce propos que les textes régissant la propriété de l'entreprise Naftal sur les stations-service sont "la matérialisation juridique d'un choix idéologique concrétisé par la procédure de nationalisation". D'autant plus, note la fédération, que "si Naftal évoque un transfert de propriété (les stations-service) de Sonatrach vers sa filiale, en réalité il ne s'est agi que du transfert de droit

de jouissance". Ainsi, alors que Naftal propose un contrat de location-gérance, les exploitants, eux, affirment qu'une solution basée sur un contrat n'est "guère viable" pour mettre fin aux rapports conflictuels avec l'entreprise. Ils demandent à cet effet la mise en place d'un contrat de concession.

"Une solution pas exorbitante au regard des larges motivations qui la sous-tend et des strictes conditions qui l'encadrent", estiment-ils.

Pour le président de la Fédération des exploitants libres de stations-service, Mustapha Boudjellal, la concession permet de préserver "une tradition familiale héritée de génération en génération". A cet égard, le mot d'ordre de grève des gérants des stations-service est maintenu.

La protestation est prévue vers le début du mois de février prochain si les doléances des exploitants ne sont pas satisfaites.

Lotfi Mérad

TERRORISME

Un policier assassiné à Baghliia

La secte des assassins du GSPC a, en l'espace de quelques jours, une nouvelle fois semé la désolation et la consternation dans la ville de Baghliia à l'est de la wilaya de Boumerdes. 5 policiers en sont malheureusement les nouvelles victimes. La première, K. Fateh, 32 ans, agent de l'ordre à Alger est venu, à l'occasion de l'Aïd-El-Adha, rendre visite à ses parents au village de Ouled Kheddache, bourgade située au nord de la ville, à environ 2 kilomètres sur la route de Dellys. Il venait de quitter le domicile parental vers 15 heures pour se diriger en compagnie de son frère vers l'arrêt de bus lorsqu'il a été surpris par un groupe de terroristes qui serait composé de trois éléments.

Le malheureux a été mitraillé devant son frère. Après leur forfait, les assassins ont, selon nos informations, pris la fuite à bord d'un véhicule qui les attendait pas loin du lieu du crime. Les terroristes auraient pris la direction de Benchoud pour regagner probablement leur tanière dans le massif de Sahel-Bouberak. Ce nouveau crime est sans aucun doute à mettre à l'actif de la katibet El Ansar.

Ce bilan s'est malheureusement alourdi, quelques instants après, par l'accident routier qui a fait 4 blessés parmi les policiers de Baghliia. Le chauffeur du véhicule serait, d'après des sources médicales, dans un état grave. Il souffre d'une hémorragie interne.

A l'appel au secours de l'attentat, les policiers se sont, en effet, dirigés précipitamment vers le lieu du crime : ce qui a causé le dérapage du véhicule qui a heurté violemment un arbre.

L. H.

AVIS DE DECES

La famille Hamrene a la douleur de faire part du décès de **Hamrene Lila** rappelée à Dieu hier 2 janvier 2007. L'enterrement aura lieu aujourd'hui au cimetière d'El Kettar (côté hôpital). La levée du corps se fera à midi du domicile mortuaire sis rue Hamid-Kebladj - Miramar. "A Dieu nous appartenons et à Lui nous retournons."

ELLE PROCEDERA A DES COUPURES A ALGER, TIPASA ET BOUMERDES

Sonelgaz veut récupérer 5 milliards de dinars

La Sonelgaz a décidé de passer à l'acte en engageant dans les prochains jours une vaste opération de coupure des abonnés mauvais payeurs en gaz et électricité. Selon une source proche de la direction générale de cette entreprise publique économique (EPE), les wilayas d'Alger, de Tipasa et de Boumerdes constitueront le premier lot des localités touchées par cette mesure, dont les créances s'élèvent à 500 milliards de centimes.

Les mauvais payeurs se répartissent en trois catégories : les entreprises économiques d'abord avec 200 milliards de centimes, les entités administratives (collectivités locales) avec 167 milliards, et les ménages avec 135 milliards de centimes. A ce propos, notre source indique que la direction générale de la Sonelgaz s'est vue dans l'obligation de

passer à cette ultime étape pour "mettre fin à une situation qui n'a que trop duré".

Selon notre source, "cette première étape franchie, les responsables de la Sonelgaz procéderont à une opération similaire dans d'autres wilayas".

Cependant, notre source n'écarte pas l'hypothèse de voir la direction générale de la Sonelgaz trouver un compromis avec la clientèle concernée "pour arrêter un échéancier de remboursement des créances et ce, dans le but d'éviter l'option de la coupure". Cela dit, la Sonelgaz est également appelée à faire face à un autre phénomène qui a jusque-là porté atteinte à son équilibre financier : il s'agit du phénomène du piratage ou communément appelé le branchement illicite. Selon des statistiques, les pertes en électricité représentent un

chiffre d'affaires qui avoisine les 20% du chiffre d'affaires de l'entreprise et "les fraudeurs vont de la famille démunie au grand industriel". A ce sujet, la wilaya d'Alger arrive en tête avec un taux de 25,2%, suivie des wilayas de Blida, Sétif, Constantine, Ouargla, Oran, Chlef, Béchar et Annaba avec respectivement 21,9%, 18%, 18%, 12,9%, 11,7%, 10,5%, 8,4% et 7,6%. Les causes : le manque de civisme de certains clients, l'habitat illicite, la prolifération des bidonvilles et l'expansion anarchique des villes. D'autre part, la livraison de logements effectuée par les pouvoirs publics sans qu'ils n'aient été raccordés aux réseaux d'électricité, de gaz et d'eau potable, oblige le bénéficiaire à recourir à ce genre de pratique. Ceci dit, les moyens de lutte contre la fraude ont obligé Sonelgaz à

investir sur trois ans pour remplacer des millions de coffrets de dérivation par des connecteurs isolés, physiquement inaccessibles. Selon les responsables de cette entreprise, le bilan à fin 2005, faisait état de créances exigibles de l'ordre de 23,2 milliards de dinars : un montant, dit-on "qui inclut les créances des entreprises des eaux, dont le remboursement qui était de 4,2 milliards a commencé à s'effectuer au début de l'année 2004.

La baisse enregistrée en 2004 et 2005 qui varie entre 5% et 4,5% par rapport aux exercices passés est due essentiellement au programme d'action en matière d'assainissement et de recouvrement des créances. A ce propos, il est à noter que pour la seule entreprise Ispat d'Annaba l'entreprise a récupéré 1,7 milliard.

Abder Bettache